

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CLERMONTOIS



Table des matières

Article 1 - Objet du contrat	5
Article 2 - Présentation du territoire et de ses ambitions	6
Article 3 - Les orientations stratégiques	11
Article 4 - Gouvernance du CRTE	23
Article 5 - Suivi et évaluation du CRTE	24
Article 6 - Résultats attendus du CRTE	24
Article 7 - Entrée en vigueur et durée du CRTE	25
Article 8 - Évolution et mise à jour du CRTE	25
Annexes	
Synthèse des projets CRTE	28
Fiches projets	34

ENTRE La communauté de communes du Clermontois

Représentée par Monsieur Lionel OLLIVIER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 janvier 2022,

Ci-après désigné par la Communauté de communes du Clermontois,

D'une part,

ET l'État,

Représenté par Mme Corinne ORZECOWSKI, Préfète de l'Oise,

Ci-après désignée par « l'État »,

D'autre part

EN PRESENCE DE :

Les Maires des communes du Clermontois ;

Mme Van Elsuwe, Conseillère départementale

Le SE60

La Banque des territoires

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du pays du clermontois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial

du CPER se décline concrètement dans le territoire. Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

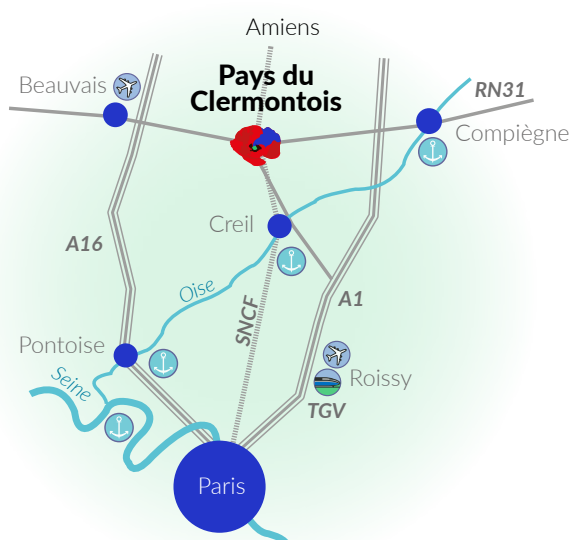
La Communauté de Communes du Clermontois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

ARTICLE 2 - Présentation du territoire et de ses ambitions

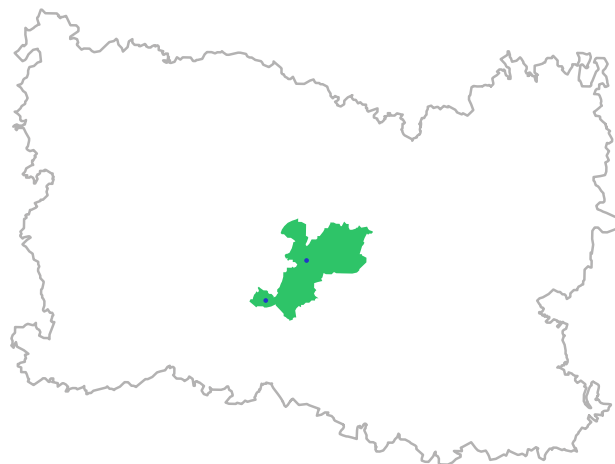
Regroupant 18 communes au centre du département de l'Oise et comptant 38 000 habitants, le Pays du Clermontois est issu de l'évolution d'un regroupement intercommunal créé il y a plus de 60 ans.

Aujourd'hui le territoire est constitué globalement de zones périurbaines et rurales, pour lesquelles la proximité par rail avec le bassin creillois et la Gare du Nord représente un atout en matière de développement ; la présence forte d'un des plus importants hôpitaux psychiatriques de France et l'existence de zones industrielles constituent deux autres points d'appui de l'emploi sur le territoire. Autour du pivot historique que représentent Clermont et sa conurbation, l'enjeu du territoire est aujourd'hui d'assurer pleinement les nombreuses compétences dont s'est dotée l'intercommunalité et d'amplifier les dispositifs pris pour accompagner la transition écologique et numérique dans le Clermontois.

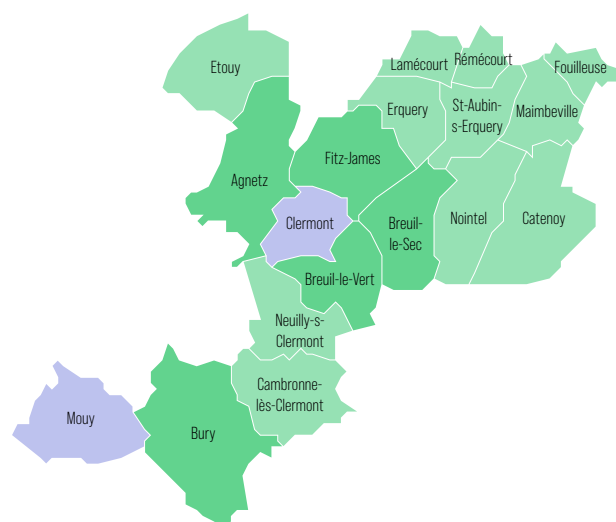
L'environnement élargi



Le Clermontois dans le Département de l'Oise



Les 18 communes



2.1 Les compétences de la Communauté de communes du Clermontois

GÉRER LES SERVICES DU QUOTIDIEN

Culture, sports et loisirs :

- Cinéma, salles de sport, Centre aquatique, Ecole de musique ;
- Centre d'Animation et de Loisirs (CAL), Festival des arts de la rue «Divers et d'été» ;
- Mise en réseau de l'ensemble des équipements et initiatives de lecture publique (bibliothèques / médiathèques) du territoire.

Eau.

Assainissement collectif et assainissement non collectif.

Collecte et traitement des déchets des ménages.

Accueil de la petite enfance : crèches, halte-garderie, Relais d'Assistants Maternelles.

Portage des repas à domicile.

Accueil des gens du voyage : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

Transport

- Organisation des transports collectifs urbains réguliers et à la demande ;
- Transport des élèves dans le cadre des activités sportives ;
- Transport des élèves dans le cadre de l'apprentissage obligatoire de la natation.

Voirie d'intérêt communautaire :

Création ou aménagement et entretien.

Gestion des eaux pluviales urbaines.

PRÉPARER L'AVENIR

Aménagement de l'espace communautaire :

schéma de cohérence territoriale, Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité.

Mobilité : Étude et mise en œuvre d'actions dans le domaine de la mobilité.

Développement économique :

- Zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ;
- Promotion du tourisme.

Environnement

- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET) ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- Schéma directeur d'assainissement pluvial.

Numérique

- Très Haut Débit ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie Numérique.

Sécurité

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
- Services d'incendie et de secours ;
- Bornes à incendie et réserves artificielles pour lutter contre l'incendie.

Etudes : liées à l'organisation administrative de la Communauté de communes et des communes.

Santé : Contrat Local de Santé.

Logement social : Politique en faveur du logement des personnes défavorisées.

2.2 Un cadre de référence

Les documents de référence présents ou en cours d'élaboration ainsi que les démarches entamées sur le territoire :

- **Projet de territoire**

Document adopté le 16 décembre 2021.

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Le SCoT a été prescrit lors du Comité syndical du 15 décembre 2021. Le SCoT sera réalisé à l'échelle de la Communauté de communes du Clermontois et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui se sont alliées pour réaliser un document commun et fédérateur pour le Beauvaisis-Clermontois (72 communes et 141 221 habitants).

- **PLUi-HM**

Le conseil communautaire a prescrit le 27 mai 2021, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Mobilité (PDM) – (PLUi-H-M).

- Une **étude pré-opérationnelle à la faisabilité d'une OPAH** sera lancée courant du premier semestre 2022.

- **Contractualisation avec l'ADIL**

Afin de développer sur le territoire la tenue de permanences pour l'information sur le logement et l'énergie et ainsi informer la population sur les dispositifs déjà existants.

- **Candidature** à l'appel à projets lancé par la Région Hauts-de-France **pour la mise en place de Guichets Uniques de l'Habitat** sur le territoire.

- **Plan de Mobilité Simplifié (PdMS)** : Depuis mars 2021, feuille de route de la stratégie mobilité (24 actions).

- **Etude de Programmation Energétique (EPE)**

Lancée en 2018, Cette étude a permis de définir une feuille de route de transition énergétique pour le territoire et qui s'intégrera dans le PCAET. Cette démarche stratégique et opérationnelle a abouti à un plan d'actions déployé par le biais d'un conventionnement pour une période de 6 ans.

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Le conseil communautaire a prescrit le PCAET le 16 décembre 2021.

- **Contrat de ville** (Clermont 2015).

- **Contrat Territorial de Lecture** (2019) .

- **Contrat Local de Santé.**

- **Petites Villes de Demain (PVD)** .

- **Pacte Financier et Fiscal (PFF)**

En cours d'élaboration.

Focus sur le dispositif PVD

Pour la communauté de communes du Clermontois, Clermont et Mouy ont pu adhérer au dispositif.

Clermont, la ville centre, bénéficie d'une position géographique stratégique et d'une certaine dynamique. Néanmoins, certains indicateurs appellent à la vigilance. On constate un vieillissement de la population, un cœur historique qui perd des attraits importants et attire difficilement les habitants les plus éloignés. Une dynamique se crée par ailleurs autour du quartier de la gare en pleine mutation.

Mouy, autre pôle important de la communauté de communes, porte des projets d'envergure afin de retrouver une attractivité perdue au fil du temps. Traversée par le Thérain et bénéficiant de nombreux espaces naturels, la commune souhaite développer une offre importante de services de proximité: résidence intergénérationnelle, Fab Lab, musée départemental...

PVD est un programme partenarial, piloté par l'ANCT, qui offre une aide à l'ingénierie aux territoires concernés et mobilise les subventions dans des domaines d'interventions tels que l'amélioration de l'habitat, le commerce, l'aménagement urbain, le développement de services à la population...

La relance organisée autour de ces deux pôles a vocation à créer une dynamique sur l'ensemble du territoire.



Le projet de territoire durable et solidaire du Pays du Clermontois

**A été adopté
lors du conseil communautaire
du 16 décembre 2021.**

La commune de Clermont, petite commune chef-lieu de canton et d'arrondissement de l'Oise s'est engagée avec ses villages voisins dans la construction d'une intercommunalité dès 1960. Les compétences partagées étaient en lien avec les problématiques à résoudre à l'époque : logements, eau et assainissement, collecte des ordures ménagères. Peu à peu, cette solidarité territoriale s'est étendue à d'autres compétences et a rayonné pour former de nos jours un territoire regroupant 18 communes, rurales et périurbaines, s'appuyant sur le pôle historique, au nord, autour de Clermont et d'un pôle émergent au sud-ouest, à la suite des dernières intégrations de 2013, constitué par Mouy - Bury.

La force et l'attractivité du territoire du Clermontois reposent, au plan économique, sur plusieurs zones industrielles d'activités, ainsi que sur la présence d'un des principaux hôpitaux psychiatriques de France, premier employeur dans le département. Cependant une partie de la population active travaille à l'extérieur du territoire, lequel est irrigué grâce au rail par la proximité avec le bassin creillois et Paris.

La qualité de vie ressentie sur le territoire clermontois grâce à la forte prégnance de la nature et le développement de services à la population, le tout à moins d'une heure de Paris est un atout majeur qui attire de nombreuses familles. Nos communes ont ainsi connu en une génération un fort étalement urbain, sous la pression démographique de l'Île-de-France et servi par des prix du foncier restés raisonnables comparativement à d'autres territoires proches d'agglomérations.

Les enjeux du Pays du Clermontois dans les années à venir sont liés au positionnement de notre territoire face à la mise en place progressive du « Grand Paris ». Situé à moins d'une heure de la capitale (35 mn

depuis la gare de Clermont), le Pays du Clermontois doit être davantage visible, en misant sur ses ressources particulières : cadre de vie équilibré, services à la population à la hauteur de ses moyens et accessibles à tous, richesses patrimoniales et naturelles valorisées, accueil du handicap inclusif, développement d'une politique culturelle originale rayonnant sur le territoire et perceptible à l'échelle régionale.

Le **projet de territoire** s'appuie donc sur **trois axes** :

- **Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire** : en structurant mieux les deux pôles urbains, véritables entrées du territoire par leur gare ; en améliorant l'accès au territoire et les mobilités en son sein ; en accompagnant les acteurs économiques vers la digitalisation ; en reconquérant les friches pour développer l'habitat et l'activité économique ; en promouvant les richesses naturelles, immatérielles et architecturales de chaque commune.
- **Conduire la transition écologique du territoire**, car il n'y aura plus de projets pensés sans réflexion quant à leur impact sur la nature. Les élus du territoire entendent par ailleurs être vigilants pour garantir une eau disponible en quantité et en qualité, pour améliorer la qualité des rejets vers le milieu naturel. Ils agiront pour réduire la consommation énergétique globale du territoire, pour favoriser toutes les mobilités et proposer des alternatives au « tout voiture ». Le développement d'installations de production d'énergie renouvelable et la création concertée d'un plan de lutte contre les déchets seront également favorisés.
- **Approfondir les solidarités au sein de notre territoire**, car l'action intercommunale est un acte de solidarité entre les communes : cette solidarité passera par la signature d'un pacte financier et fiscal qui veillera à atténuer les déséquilibres entre les communes. La solidarité auprès de la population sera envisagée par le développement de réseaux numériques ou de transport permettant à chacun un égal accès aux services. La solidarité vis-à-vis de la population doit aussi s'appuyer sur l'identité du territoire, par l'inclusion des personnes les plus fragiles et par le développe-

ment d'une politique culturelle originale rayonnant sur le territoire et perceptible à l'échelle régionale.



ARTICLE 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 16 décembre 2021 :

■ Orientation 1 :

Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

■ Orientation 2 :

Conduire la transition écologique du territoire

■ Orientation 3 :

Approfondir les solidarités au sein de notre territoire

■ Orientation stratégique 1 :

Un territoire attractif et résilient

Cet objectif concerne tant la ville centre que le pôle Mouy-Bury et les communes à dominante rurale.

Cette orientation se décline en plusieurs axes principaux : la mobilité, l'habitat, le développement économique, et l'aménagement.

“Un Plan de Mobilité Simplifié au service d'une véritable stratégie de mobilité”

Le Pays du Clermontois est devenu Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) le 1er janvier 2019 et marque la volonté d'apporter des solutions de mobilité aux habitants du territoire, et notamment de développer des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle.

Pour ce faire, le Pays du Clermontois s'est engagé dans une démarche mutualisée de planification des mobilités appelée « Plans de Déplacements Mutualisés », coordonnée par le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) avec cinq autres intercommunalités du sud de l'Oise.

Le Pays du Clermontois ayant participé à la démarche de manière volontaire, il est aujourd'hui doté d'un **Plan de Mobilité Simplifié (PdMS)**.

Approuvé par le Conseil communautaire en date du 18 mars 2021, le PdMS propose 24 actions, qui constituent la feuille de route de la stratégie mobilité jusqu'à l'horizon 2030.

Ainsi, plusieurs actions sont d'ores et déjà engagées telles que :



- L'aménagement d'un **Pôle d'Echange Multimodal (PEM) autour de la gare de Clermont** : il s'agit d'une opération d'envergure ayant pour objet de requalifier le quartier de la gare de Clermont pour favoriser l'intermodalité (action 22 du PdMS)

- L'élaboration d'un **Schéma directeur des modes actifs afin de doter l'intercommunalité d'un réseau d'infrastructures cyclables continu dans les espaces périurbains et ruraux** (action 15 du PdMS).

- Ou encore le dispositif d'autostop structuré, organisé et sécurisé, **Rezo Pouce**, en cours de déploiement qui poursuit l'objectif de privilégier les offres de mobilité légères et adaptables dans les espaces périurbains et ruraux (action 23 du PdMS).

Par ailleurs, le Pays du Clermontois va prochainement lancer une étude de maîtrise d'œuvre relative à **l'aménagement et l'accessibilité de son réseau de transport collectif**, Le Bus.

Le PdMS permettra d'orienter le volet « mobilité » des futurs Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) et Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il servira également de base au futur Plan de Mobilité réglementaire, qui constituera le volet « mobilité » du PLUi-H-M.

LES COMMUNES s'inscrivent parfaitement dans la stratégie intercommunale de mobilité en portant des projets de développement de voies douces.

Ainsi, les communes d'Agnetz et d'Erquy ont pour ambition de développer les mobilités du quotidien et notamment le plan vélo.

Sur la commune de Neuilly-Sous-Clermont, les voies douces permettront de sécuriser le déplacement des administrés vers la zone d'activité et de sécuriser le déplacement des lycéens.

"Une démarche engagée dans le domaine de l'Habitat"

Compétente en matière d'habitat et disposant d'un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) au quartier Les Sables à Clermont, la Communauté de communes du Clermontois travaille à la mise en œuvre de différents programmes ou actions dans ce domaine.

Consciente du lien entre habitat, urbanisme et mobilité, elle a fait le choix d'intégrer son Programme Local de l'Habitat (PLH) dans son futur document d'urbanisme intercommunal et c'est ainsi que le conseil communautaire a prescrit le 27 mai 2021, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Mobilité (PDM) – (PLUi-H-M). Le bureau d'études en charge de son élaboration vient d'être retenu et les travaux vont débuter prochainement.

Une attention particulière sera portée sur la reconversion des friches présentes sur le territoire (Friches Fernel, Rabourdin, CHI) afin de répondre aux obligations imposées en matière de réduction de l'artificialisation des sols.

Ce document d'urbanisme devra être compatible avec le futur Schéma de Cohérence Territoriale dont la prescription d'élaboration est intervenue en décembre 2021. Le SCOT sera réalisé à l'échelle de la Communauté de communes du Clermontois et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui se sont alliées pour réaliser un document commun et fédérateur pour le Beauvaisis-Clermontois (72 communes et 141 221 habitants).

Un diagnostic exhaustif est en cours sur l'ensemble du territoire intercommunal qui permettra d'avoir une vue d'ensemble de l'habitat et du logement et connaître ainsi les actions à mettre en place. Ce diagnostic pourra alors servir de base aux travaux à mener par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et l'aider dans la définition de ses orientations relatives à l'attribution des logements sociaux.

Soucieuse des thématiques transition écologique et économies d'énergie, la Communauté de communes du Clermontois souhaite mettre en place un dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements par le biais d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Le diagnostic habitat en cours permettra de définir les actions à mettre en place et le périmètre exact de la future OPAH. Il est certain que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) deux OPAH-RU seront programmées sur les centres bourgs des villes de Mouy et Clermont mais une OPAH plus large gérée au niveau intercommunal est envisagée. Une étude pré-opérationnelle à la faisabilité d'une OPAH sera lancée courant du premier semestre 2022.

En attendant la mise en place de ces dispositifs, la Communauté de communes du Clermontois a contractualisé avec l'ADIL afin de développer sur son territoire la tenue de permanences pour l'information sur le logement et l'énergie et ainsi informer sa population sur les dispositifs déjà existants. Elle

a candidaté à l'appel à projets lancé par la Région Hauts-de-France pour la mise en place de Guichets Uniques de l'Habitat sur le territoire. Son objectif est d'ainsi mieux se structurer pour développer l'information au plus près des citoyens.

Une réflexion est en cours sur la mise en place éventuelle du permis de louer sur tout ou partie du territoire intercommunal.

On peut noter la présence d'un projet **COMMUNAL** de création de logements aidés en centre-ville de la commune de Bury.

“De multiples projets d'aménagement gouvernés par un souci d'attractivité et de dynamisme”

Des opérations significatives qui s'inscrivent dans le cadre de la démarche Petite ville de Demain (PVD) représentent des enjeux importants au titre de l'attractivité. Parmi elles, on peut noter :

Des friches à reconquérir :

- **Le CHI de Clermont** a toujours joué un rôle incontestable de moteur économique. Une grosse partie de ses activités dans l'hyper centre de Clermont va déménager à Fitz James. 10 000 m² de friche, composée de plusieurs bâtiments et espaces verts à valoriser. Cette friche aux nombreuses contraintes va jouer un rôle déterminant dans le devenir du cœur historique de Clermont qui perd ici un important attracteur.
- **La friche Rabourdin à Mouy** : cette ancienne usine du début du XX^{ème} siècle constitue une friche de 1.7 ha qui doit faire l'objet d'une démolition et d'une dépollution. Acquis par l'EPFLO en 2019, elle est située idéalement à proximité d'équipements publics et non loin du centre ville. Elle pourra être dédiée à des projets d'habitat. A noter, la présence sur site d'une maison de maître à conserver et réhabiliter.
- **La friche SGB à Mouy** : cette ancienne société de broserie revêt une dimension patrimoniale forte.

Le conseil départemental souhaite l'investir pour y installer un musée sur l'histoire du département. La ville quant à elle souhaite réhabiliter les autres bâtiments du site pour y installer leur centre de loisirs, une antenne de l'école de musique et le fab lab intercommunal. Cette friche située non loin de la gare et du centre ville, bordée par la rivière Le Thérain, pourrait jouer un rôle important dans la dynamique de cœur de ville à condition de prévoir un franchissement doux de la rivière.

Une reconnexion nécessaire avec le patrimoine

La ville de Clermont bénéficie d'un patrimoine historique remarquable qui, dans le cadre d'une stratégie touristique redéfinie, peut jouer un rôle d'attracteur fort dans le centre ville.

La ville de Mouy a également une église classée et, tout comme à Clermont, la belle pierre occupe une place très importante dans l'identité et l'attractivité du cœur de ville.

Des flux à générer en cœur de ville

Les deux communes disposent d'un centre ville concentrant une activité commerciale importante qu'il faut consolider par une stratégie d'aménagement qui génère des flux nouveaux dans les centres villes.

A Clermont, un réaménagement de la place Decuignières en lien avec le projet de Picardie Habitat peut permettre de relier les différents pôles d'attraction (centre historique, gare et halle Fernel) de la commune entre eux.

Pour leur part, les projets des COMMUNES à dominante rurale portent sur :

- le renforcement de l'attractivité de leur centre-bourg. Notamment la commune de Saint-Aubin-sous-Erquy qui souhaite faciliter les accès à l'école et à la mairie ainsi que la commune de Cambronne Lès Clermont qui vise la création d'un local commercial afin d'offrir des activités multi-services de proximité.
- la rénovation de leurs infrastructures. Notamment sur les communes de Nointel concernant la salle des associations et l'entrée de l'école ainsi que la commune de Rémécourt.

“Un territoire acteur du développement économique”

Dans le cadre de la loi NOTRe (n°2015-991 du 7 août 2015) la Communauté de Communes du Clermontois a redéfini son positionnement économique. L'objectif premier était de renforcer le territoire par le biais d'actions fondamentales pour le développement, le maintien et l'équilibre économique du territoire. Dans ce cadre en 2017, la Communauté de communes a créé un service Aménagement du Territoire et Développement Économique et a recruté un chargé de mission développement économique.

Afin de développer cette compétence et dynamiser l'économie du Pays Clermontois, un travail en deux temps a été mené sur la réalisation d'un diagnostic économique et sur le déploiement d'une stratégie avec un plan d'actions définis autour de 4 axes de travail :

- Accroître le dynamisme du Pays Clermontois et promouvoir le territoire
- Accompagner les entreprises existantes et répondre à leurs besoins
- Soutenir les créateurs d'entreprises et pérenniser les entreprises existantes
- Améliorer l'offre immobilière.

Ces actions ont permis de renforcer les champs de compétences en développant entre autre des partenariats avec les organismes consulaires ainsi que des acteurs économiques du territoire (tels que la CCIO, la CMA, la Mission Locale, Initiative Oise-est...).

Aussi, la collectivité a pu accroître le dynamisme de son territoire en accueillant de nouvelles entreprises dans les zones d'activités d'intérêt communautaire. Depuis 2017, une quinzaine de nouvelles entreprises se sont installées, ce qui représente environ une centaine



de nouveaux emplois. Prochainement, **la Communauté de communes du Clermontois va créer une nouvelle zone d'activités, 6 nouvelles entreprises seront installées à l'horizon 2023. Il s'agit de la ZA de Ramecourt** dont le projet est répertorié.

Au travers de ces différentes actions, la compétence développement économique permet aussi d'anti-

ciper les risques notamment en assurant une veille commerciale et un accompagnement des entreprises existantes. Par ailleurs, un Fonds de Soutiens Économie d'Urgence a été mis en place suite à la crise sanitaire et économique liée à la COVID 19, ainsi qu'une exonération de Cotisation Foncière d'Entreprise pour l'année 2020.

En cohérence, le Pays Clermontois accompagne les communes dans le cadre de leurs projets d'attractivité économique.

On peut citer le projet de la commune de Fitz-James visant à renforcer l'attractivité commerciale.

Les projets portés en faveur de l'attractivité de notre territoire sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Thématique	Code Fiche	Action/Projet	Intitulé	Coûts	Démarrage
Agnetz	Mobilité	AGN01	Action ⁽¹⁾	Plan de développement des voies douces	360 000,00 €	2021
CCC	Mobilité	CC07	Action	Elaboration du Schéma directeur des modes actifs	50 000,00 €	2021
CCC	Habitat	CC08	Action	Diagnostic exhaustif de l'habitat et du logement sur le territoire intercommunal	20 960 €	2021
CCC	Mobilité	CC09	Action	travaux PEM phase 1 séquence 3	1 144 500,00 €	2021
CCC	Mobilité	CC10	Action	Mise en place de Rezo Pouce	48 600 €	2021
Fitz-James	Développement économique	FJ04	Projet	Redynamisation du centre bourg	à préciser	2021
St Aubin-s- Erq.	Aménagement - urbanisme	SASE01	Action	Aménagement du centre bourg	421 180,00 €	2021
CCC	Mobilité	CC24	Projet	Aménagement Pôle d'Echange Multimodal (PEM) phase 2	5 333 333,33 €	2022
Bury	Habitat	BUR01	Projet	Création de logements aidés en centre-ville	A préciser	2022
CCC	Aménagement - urbanisme	CC11	Action	travaux requalification route de Paris (phase 1 - séquence 3 gare routière)	480 000,00 €	2022
CCC	Développement économique	CC12	Action	Création VRD ZA Sables de ramecourt	1 200 912,00 €	2022
CCC	Habitat	CC21	Action	Etude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH	60 000 €	2022
CCC	Développement économique	CC18	Projet	Stratégie tourisme	A préciser	2022
CCC	Mobilité	CC33	Action	Pôle d'Echange Multimodal - phase 1 séquence 2	700 000,00 €	2022
Clermont	Aménagement - urbanisme	CLER06	Projet	Ré-aménagement de l'entrée de Ville / place Decuignères	A préciser	2022
Erquery	Mobilité	ERQ01	Projet	Développement des mobilités - liaisons douces	A préciser	2022
Mouy	Aménagement - urbanisme	MOUY03	Action	Sonorisation du centre ville	25 000,00 €	2022
Mouy	Aménagement - urbanisme	MOUY05	Projet	Parc George Sand - aménagement d'une aire de jeux, installation d'une passerelle	65 000,00 €	2022
Mouy	Aménagement - urbanisme	MOUY11	Projet	Friche SGB - création d'un site muséal	à préciser	2022
Nointel	Aménagement - urbanisme	NOI02	Projet	Réalisation d'un parking et d'une placette de retournement	A préciser	2022
Nointel	Aménagement - urbanisme	NOI03	Projet	Remise en état entrée école	A préciser	2022
Neuilly-s-Cl.	Mobilité	NSC07	Projet	Liaison douce	350 000,00 €	2023
Cambronne-l-Cl.	Aménagement - urbanisme	CAMB01	Projet	Création de logements aidés, commerces et service public en centre-bourg	851 292,00 €	2024
Clermont	Aménagement - urbanisme	CLER09	Projet	Rénovation de l'Eglise	2 000 000,00 €	A préciser
Nointel	Aménagement - urbanisme	NOI06	Projet	requalification de la route de la Jacquerie	A préciser	A préciser
Nointel	Aménagement - urbanisme	NOI07	Projet	aménagement d'un bâtiment pour les ST	A préciser	A préciser
Nointel	Aménagement - urbanisme	NOI08	Projet	Réfection de la voirie ruelle des Ongres et rue du Saulon	15 703,00 €	A préciser
Nointel	Aménagement - urbanisme	NOI09	Projet	Remplacement porte de garage des services techniques	2 269,51 €	A préciser
Nointel	Aménagement - urbanisme	NOI04	Projet	Remplacement porte de la salle des associations	1 501,00 €	A préciser
Rémécourt	Aménagement - urbanisme	REM02	Projet	aménagement carrefour rue du Calvaire	A préciser	A préciser
Rémécourt	Aménagement - urbanisme	REM03	Projet	rénovation plusieurs rues	19 650,00 €	A préciser
St Aubin-s- Erq.	Aménagement - urbanisme	SASE04	Projet	Trottoirs	A préciser	A préciser
CCC	Aménagement - urbanisme	CC31	Projet	Reconversion du CHI	1 455 000,00 €	à préciser
Mouy	Aménagement - urbanisme	MOUY10	Projet	Friche Rabourdin	à préciser	à préciser
Mouy	Aménagement - urbanisme		Projet	Etudes urbaines centre ville		

⁽¹⁾ pour partie 1 rue du 17 juin

Orientation stratégique 2 :

Territoire en transition écologique

Cette orientation recouvre plusieurs domaines : la préservation de notre ressource en eau, l'assainissement, une politique active de gestion de nos déchets, la volonté de réaliser des économies d'énergie, la mise en oeuvre du plan climat air énergie sur notre territoire.

"La préservation de la ressource en eau"

- Si la quantité d'eau contenue dans nos captages ne pose pas problème, comme dans des territoires proches, la qualité est à surveiller principalement à cause de l'agriculture intensive. A ce titre, le recrutement d'un animateur BAC (bassin d'alimentation de captage) est prévu en 2021 afin de sensibiliser les différents acteurs à adopter des pratiques plus vertueuses.
- La recherche des micropolluants et de leurs origines.
- Lutter contre la déperdition de l'eau sur le réseau → pose de compteur de sectorisation, renouvellement des réseaux de distribution, télérelève des compteurs.
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols et favoriser la désimperméabilisation des sols, favoriser les infiltrations à la parcelle.
- Agir pour favoriser la récupération des eaux de pluie et ainsi réduire les consommations d'eau potable.
- Mise aux normes de la station d'épuration de Breuil-le-Vert, avec nouvelles normes de rejets.
- Extension des réseaux (Etouy) pour améliorer les rejets dans le milieu naturel.
- Poursuite des prescriptions des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement de 2006.
- Mise à jour des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement. Politique de contrôle du SPANC et des raccordements des particuliers aux différents réseaux (eaux pluviales, eaux usées).

"Etablir un plan de lutte contre les déchets" qui a pour ambition de :

- Mettre en place une éducation à la consommation responsable (intégré au plan de prévention), qui privilégie le choix du produit en fonction de ses impacts.
- Poursuivre les incitations à pratiquer le geste de tri pour recycler/valoriser une fraction toujours plus importante des déchets (compostage, tri des emballages et du verre, déchèterie...). La collectivité pourra utiliser le financement incitatif du service comme levier pour atteindre plus facilement ses objectifs.
- Porter des actions de sensibilisation au changement de comportement : promotion du réemploi afin de diminuer le nombre de déchets, accompagner le développement d'une ressourcerie auprès d'Emmaüs Erquery, aider à la création d'un « répare-café », peut-être itinérant, pour élargir au maximum l'impact sur le territoire → mise à jour du plan de prévention des déchets sur la période 2022 - 2027.
- Développer la distribution et la bonne utilisation de composteurs → valorisation des biodéchets par un tri à la source

"Se doter d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)"

La Communauté de communes du Clermontois va débuter en 2022 son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle aura pour objectif de permettre à l'intercommunalité de coordonner la transition énergétique et climatique sur le territoire. Le PCAET a trois objectifs : réduire des émissions de gaz à effet de serre du territoire ; préserver la qualité de l'air et adapter le territoire aux effets du changement climatique face à sa vulnérabilité initiale.

L'énergie est un des principaux leviers dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec trois axes de travail qui comportent la

sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

La transition énergétique ne touche pas uniquement au domaine environnemental. Une stratégie climat-air-énergie cohérente et ambitieuse à l'échelle du territoire va impliquer aussi un développement économique adapté, une croissance de son attractivité et de la qualité de vie des habitants.

Afin d'atteindre ces objectifs, un diagnostic du territoire, actuel et prospectif va être réalisé dès 2022.

A partir de ce point de départ, une stratégie climat-air-énergie sera établie à l'aide des différents acteurs du territoire d'ici 2023. Cette stratégie consistera à se fixer des orientations et des objectifs chiffrés à horizon 2050.

Ensuite viendra l'élaboration du plan d'actions correspondant au volet opérationnel de cette stratégie. Ces actions devront mobiliser l'ensemble des acteurs, privés comme publics, pour que ce PCAET reflète un réel engagement du territoire.

La dynamique de transition énergétique sur le territoire sera ainsi engrangée, et perdurera grâce au suivi de la réalisation du plan d'actions.

En amont, la Communauté de communes du Clermontois a lancé en 2018 une Etude de Programmation Energétique (EPE). Cette étude a permis de définir une feuille de route de transition énergétique pour le territoire et qui s'intégrera dans le PCAET. Cette démarche stratégique et opérationnelle a abouti à un plan d'actions déployé par le biais d'un conventionnement pour une période de 6 ans.

Ainsi, la rénovation énergétique constitue une préoccupation au coeur de nombreux projets.

La Communauté de communes poursuit l'objectif de doter ses bâtiments publics de dispositifs économes en énergie à travers notamment :

- la mise en place de la **géothermie à la maison de la petite enfance de Clermont** ;
- le **remplacement de chaudières dans les salles de sport et la réhabilitation de toitures**.

Les projets portés par **LES COMMUNES** sont nettement conséquents. Ils concernent :

- la rénovation de leur patrimoine public, notamment s'agissant des communes de Lamécourt et Maimbeville ;
- le renouvellement des parcs de véhicules, notamment sur les communes de Breuil-le-Sec et de Bury ;
- le renouvellement de l'éclairage public, notamment la commune de Fitz-James avec le passage en leds de l'ensemble de l'éclairage public ;
- la mise en place de projets de végétalisation, notamment sur la commune de Fouilleuse avec la mise en place de haies bocagères ;
- des travaux d'enfouissements de réseaux, notamment sur les communes d'Agnetz et de Breuil-le-Sec afin de favoriser les économies d'énergie.

Les projets portés sont les suivants :

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CLERMONTOIS

Maître d'ouvrage	Thématique	Code Fiche	Action/Projet	Intitulé	Coûts	Démarrage
CCC	Assainissement / Eau	CC01	Action	Reconstruction de la STEP de Breuil le Vert	13 333 333,33 €	2020
CCC	Assainissement / Eau	CC02	Action	Création d'un réseau de collecte des eaux usées à Cambronne les Clermont	6 593 608,77 €	2020
Breuil-le-sec	Transition énergétique	BLS01	Action	Transition du parc de véhicules - véhicule de police	21 329,76 €	2021
Breuil-le-sec	Transition énergétique	BLS02	Action	Rénovation du patrimoine public - école - installation de volets roulants cantine	7 058,19 €	2021
Breuil-le-sec	Transition énergétique	BLS03	Action	Rénovation du patrimoine public - volets péri-sco	10 924,40 €	2021
Breuil-le-sec	Transition énergétique	BLS04	Action	Rénovation du patrimoine public - volets roulants maternelles	3 249,84 €	2021
Bury	Transition énergétique	BUR02	Projet	Rénovation de l'église Saint Lucien	A préciser	2021
Bury	Transition énergétique	BUR05	Action	Eclairage public	145 833,33 €	2021
CCC	Transition énergétique	CC03	Action	Mise en place d'un système de chauffage et de climatisation par sondes géothermiques à la MPE Clermont	362 353,92 €	2021
CCC	Transition énergétique	CC04	Action	Remplacement chaudières Dojo Mouy - CAL - Cinéma	308 755,00 €	2021
CCC	Transition énergétique	CC05	Action	Remplacement chaudières Ecole de musique, bâtiment central fernel et Dojo Sanson	251 880,00 €	2021
CCC	Transition énergétique	CC06	Action	Réhabilitation de toiture salle Bricogne	263 547,25 €	2021
Clermont	Transition énergétique	CLER01	Action	Rénovation du patrimoine public - bâtiments municipaux	900 000,00 €	2021
Clermont	Transition énergétique	CLER03	Action	Rénovation du parc du Chatelier	671 887,50 €	2021
Fitz-James	Transition énergétique	FJ05	Projet	aménagement de la ZAD du fossé Lavasse	à préciser	2021
Fouilleuse	Transition énergétique	FOUI01	Action	Implantation de haies bocagères	23 414,45 €	2021
Mouy	PCAET	MOUY01	Action	Contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les locaux à destination des enfants	8 000,00 €	2021
Neuilly-s-Clermont	Transition énergétique	NSC01	Action	Rénovation du patrimoine public - école - chaudière	32 000,00 €	2021
Agnetz	Transition énergétique	AGN02	Action ⁽¹⁾	Enfouissement des réseaux	2 100 000,00 €	2022
Agnetz	Transition énergétique	AGN04	Projet	Réhabilitation énergétique salle Saint Agnès	915 000,00 €	2022
Breuil-le-sec	Transition énergétique	BLS11	Action	Enfouissement des réseaux BT EP FT rue de Clermont	264 933,47 €	2022
Breuil-le-sec	Transition énergétique	BLS05	Action	Eclairage public LED - secteur crapin	104 486,30 €	2022
Bury	Transition énergétique	BUR03	Projet	Diagnostic patrimoine communal	A préciser	2022
Bury	Transition énergétique	BUR04	Action	Transition du parc de véhicules	A préciser	2022
Catenoy	transition énergétique	CAT01	Action	Changement menuiseries et volet roulant à la Mairie	5 918,90 €	2022
CCC	Assainissement / Eau	CC13	Action	Renouvellement des réseaux d'eau potable	2 916 666,67 €	2022
CCC	Assainissement / Eau	CC19	Action	Extension du réseau de collecte des eaux usées rue de la Jacquerie à Nointel	1 333 333,33 €	2022
CCC	Assainissement / Eau	CC20	Action	Etude BAC + animation	135 000,00 €	2022
CCC	Déchets	CC22	Action	Tarification incitative - études	60 000,00 €	2022
CCC	Déchets	CC23	Action	Développement du compostage de proximité	280 000,00 €	2022
CCC	Transition énergétique	CC30	Projet	Installation télégestion chaufferies	à préciser	2022
Clermont	Transition énergétique	CLER02	Action	Végétalisation de la Ville	1 050 000,00 €	2022
Etouy	Transition énergétique	ETO01	Action	Rénovation énergétique et mise aux normes PMR du patrimoine public	571 347,00 €	2022
Fitz-James	Transition énergétique	FJ01	Projet	Eclairage public	295 996,00 €	2022

⁽¹⁾ pour partie 1 rue dorée

Maître d'ouvrage	Thématique	Code Fiche	Action/Projet	Intitulé	Coûts	Démarrage
Fouilleuse	Transition énergétique	FOUI02	Action	Implantation de haies bocagères	79 027,00 €	2022
Fouilleuse	Transition énergétique	FOUI03	Projet	Eclairage public	12 288,79 €	2022
Fouilleuse	Transition énergétique	FOUI04	Action	patrimoine communal - services techniques	4 128,35 €	2022
Lamécourt	Transition énergétique	LAM01	Projet	lutte contre la précarité énergétique des logements communaux	45 000,00 €	2022
Maimbeville	Transition énergétique	MAIM01	Projet	Rénovation de la salle communale	295 996,00 €	2022
Mouy	Transition énergétique	MOUY04	Projet	Rénovation du réseau d'éclairage public	90 000,00 €	2022
Neuilly-s-Clermont	Transition énergétique	NSC02	Action	Rénovation du patrimoine public - mairie - chaudière	20 000,00 €	2022
Neuilly-s-Clermont	Transition énergétique	NSC04	Action	Eclairage public	62 258,12 €	2022
Neuilly-s-Clermont	Transition énergétique	NSC05	Projet	Rénovation du patrimoine public - mairie	44 835,26 €	2022
Neuilly-s-Clermont	Transition énergétique	NSC06	Action	Remplacement de luminaires au local animation	4 000,00 €	2022
Nointel	Transition énergétique	NOI05	Projet	Rénovation énergétique : passage du fioul au gaz à l'école	A préciser	2022
Rémécourt	Transition énergétique	REM01	Projet	éclairage public	16 279,38 €	2022
Breuil-le-vert	Services à la population	BLV01	Action	Extension du pôle enfance Olympe de Gouges	2 953 548,55 €	2022
Neuilly-s-Clermont	Transition énergétique	NSC03	Projet	Rénovation du patrimoine public - école	A préciser	2023
CCC	Assainissement / Eau	CC32	Projet	Création d'un réseau de collecte des eaux usées, renforcement du réseau de collecte des eaux pluviales et sécurisation eau potable d'Etouy	8 458 333,33 €	2024
Mouy	Transition énergétique	MOUY07	Projet	Programme annuel de rénovation des logements communaux	50 000,00 €	2024
CCC	Assainissement / Eau	CC28	Projet	Compteurs de sectorisation	150 000,00 €	2025
CCC	Assainissement / Eau	CC29	Projet	Sécurisation eau potable Breuil le Vert-Breuil le Sec-Nointel	600 000,00 €	2025
St Aubin-s-Erquery	Transition énergétique	SASE02	Projet	fenêtres de la mairie	25 000,00 €	2025
Erquery	Transition énergétique	ERQ02	Projet	Rénovation du patrimoine public - école	17 479,37 €	A préciser
St Aubin-s-Erquery	Assainissement / Eau	SASE03	Projet	Assainissement	A préciser	A préciser

Orientation stratégique 3 :

Le Clermontois, Territoire inclusif

L'esprit de notre CRTE s'inscrit au-delà de la transition écologique. Il vise également à la transition numérique et le développement d'une politique culturelle ambitieuse pour notre territoire. En effet, cet axe se décline en faveur :

- de la culture ;
- du numérique ;
- de la santé et du sport ;
- ainsi que des services à la population.

Tant l'intercommunalité que les communes sont attachées à ces axes de développement pour le territoire.

Ainsi, le **Pays du Clermontois** poursuit des projets visant à **réhabiliter le Cinéma, le Centre Aquatique**.



Le projet de construction d'un **nouveau complexe sportif dans le cadre des JO 2024** est un bel exemple de cette dynamique.



Le projet de **réhabilitation de l'espace Fernel en pôle culturel** va devenir un centre culturel au rayonnement intercommunal avec une médiathèque, un espace numérique comportant un fab-lab mais aussi les nouveaux locaux du Centre d'animations et de loisirs (CAL).

par les communes d'Etouy, Nointel et Fitz-James.

- d'aménagement d'aires de jeux sur les communes de Catenoy et Fouilleuse afin d'offrir des services aux familles.

Ces actions sont une véritable plus-value à l'attention des habitants et des acteurs du territoire.

LES COMMUNES ne manquent pas d'apporter leur pierre à l'édifice en portant les projets suivants :

- Création de parcours de santé sur la commune de Breuil-Le-Sec ;
- D'aménagements pour l'accueil d'une maison de santé effectués par la commune d'Agnetz ;
- de services liés à l'enfance, sur la commune de Breuil-Le Vert. Ce projet concerne l'extension du pôle enfance en raison de la progression de la population sur la commune. Il vise également une réduction des dépenses d'énergie en écho à l'orientation stratégique 2.
- De modernisation numérique des écoles portée

*“Au titre du dispositif PVD
pour les communes de Clermont et Mouy”*

1/ rénovation et paysagement du centre-ville de Clermont : une étude urbaine a identifié un enjeu fort de reconnexion de centre-ville avec les différents pôles de la commune. Cela passe par un travail sur l'accessibilité et le paysagement de la ville. Il est donc nécessaire d'une part d'inventorier les espaces à reconquérir (minéralisés, laissés à l'abandon ou non valorisés). D'autre part, il faut proposer un plan guide paysager, décliné en fiches action afin de rénover et revégétaliser ces sites.

2/ Rénovation de la piste d'athlétisme de Mouy: mise en service dans les années 70, la piste d'athlétisme, aujourd'hui vétuste, ne répond plus aux besoins et attentes des sportifs. Elle est même, de par son état, dangereuse d'utilisation.

L'objectif premier de cette rénovation est d'améliorer la qualité de cet équipement à destination de tous les usagers : scolaires, particuliers, et associations sportives qui s'y entraînent. La ville peut s'enorgueillir d'avoir un club reconnu au niveau national, Mouy ATAC (Association Thérain Athlétique Club) a en effet des athlètes qui font briller les couleurs de la commune sur les terrains de toute la France et plusieurs d'entre eux sont régulièrement victorieux et médaillés dans des compétitions régionales et nationales.

3/ Création d'un local jeune et citoyen : espace dédié aux jeunes pour les accompagner dans leurs projets et leur proposer des activités. Il a pour but de décroisser les quartiers et les publics.

4/ Un habitat inclusif pour les personnes âgées à renouveler : les deux communes PVD disposent de résidences autonomes vieillissantes ayant besoin de renouveau, à la fois dans le type d'habitat et dans son fonctionnement.

**Les projets présentés au titre de l'orientation
Territoire inclusif sont listés en page suivante :**

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CLERMONTOIS

Maître d'ouvrage	Thématique	Code Fiche	Action/ Projet	Intitulé	Coûts	Démarrage
Agnetz	Santé	AGN03	Action	Réfection des voiries et réseaux secs pour l'accueil d'une maison médicale et d'un pôle tertiaire d'activité et de développement économique	440 620,00 €	2021
Breuil-le-sec	Sport	BLS06	Action	Eclairage LED Terrain d'entraînement de football	18 626,00 €	2021
Breuil-le-sec	Sport	BLS07	Action	Création d'un espace extérieur de street work-out	28 574,42 €	2021
Breuil-le-sec	Numérique	BLS08	Action	Acquisition d'un logiciel funéraire	9 103,00 €	2021
Breuil-le-sec	Santé	BLS09	Action	Création d'un parcours de santé	28 731,00 €	2021
Clermont	Services à la population	CLER04	Action	Création d'un local jeune et citoyen	338 000,00 €	2021
Clermont	Services à la population	CLER05	Projet	Extension du cimetière	500 000,00 €	2021
Etouy	Numérique	ETO02	Action	modernisation numérique de l'école	11 902,00 €	2021
Mouy	Numérique	MOUY02	Action	Equiper des élus en tablettes et acquisition logiciel et plateforme participative	9 800,00 €	2021
Nointel	Numérique	NOI01	Action	modernisation numérique de l'école	21 483,05 €	2021
Breuil-le-vert	Services à la population	BLV01	Action	Extension du pôle enfance Olympe de Gougues	2 953 548,55 €	2022
Breuil-le-sec	Sport	BLS10	Action	Eclairage LED Terrain d'honneur de football	33 345,00 €	2022
Catenoy	Services à la population	CAT02	Action	aménagement aire de jeux	58 798,50 €	2022
CCC	Services à la population	CC14	Action	Réhabilitation Centre Aquatique	820 775,00 €	2022
CCC	Sport	CC15	Action	Construction d'un nouveau complexe sportif	6 840 000,00 €	2022
CCC	Numérique	CC16	Projet	Création d'un Tiers-Lieu Numérique sur le pôle Mouy Bury	A préciser	2022
CCC	Culture	CC17	Action	Réhabilitation du Cinéma	852 320,00 €	2022
CCC	Sport	CC26	Action	Réhabilitation du gymnase Léon Bohard de Mouy	139 720,09 €	2022
CCC	Sport	CC27	Projet	Réhabilitation du gymnase Léon Bohard de Mouy	1 110 000,00 €	2022
Clermont	Services à la population	CLER07	Projet	Centre loisirs	A préciser	2022
Fitz-James	Numérique	FJ02	Projet	Tableaux Numériques	41 250,00 €	2022
Fouilleuse	Services à la population	FOUI05	Action	Aire de jeux	3 300,00 €	2022
Mouy	Sport	MOUY08	Action	Rénovation de la piste d'athlétisme	800 000,00 €	2022
Clermont	Services à la population	CLER08	Projet	Parc Urbain intergénérationnel	1 600 000,00 €	2023
Fitz-James	Services à la population	FJ03	Projet	pôle scolaire et péri unique	à préciser	2023
Mouy	Services à la population	MOUY06	Projet	Extension du cimetière, création d'un carré confessionnel	50 000,00 €	2023
CCC	Culture	CC25	Projet	Réhabilitation Espace Fernel	15 000 000 €	2024
Cambronnet-l-Cl.	Services à la population	CAMB02	Projet	Extension de la mairie : PMR - salle des mariages - espace associatif	264 350,00 €	A préciser
St Aubin-s-Erquery	Services à la population	SASE05	Projet	Cimetière	A préciser	A préciser
Mouy	Services à la population	MOUY09	Projet	Aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle au 19 mars	190 000,00 €	à préciser

ARTICLE 4 – Gouvernance du CRTE

La gouvernance sera assurée par un comité de pilotage et un comité technique.

4.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé des personnalités suivantes :

COMITÉ DE PILOTAGE

- Le Préfet et/ou le Sous-préfet**
de l'arrondissement et les services de l'Etat
- Le Président** de la Communauté de communes du Clermontois **et les Maires**
- Les financeurs potentiels** (Etat, Collectivités, Agences...
- La Directrice Générale des Services**
de la Communauté de Communes
et la Cheffe de projet

Il siègera au moins une fois par an avec les objectifs suivants :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;

4.2 Le comité technique

Le comité technique est chargé du **suivi de l'avancement du CRTE** et de rendre compte au comité de pilotage.

Le comité technique est composé des membres du Comité de Direction et d'une Cheffe de projet :

COMITÉ TECHNIQUE

- La Directrice Générale des Services**
- La Cheffe de projet, contrôleuse interne**
- La Directrice du Patrimoine**
- Le Directeur de l'Environnement**
- La Directrice de l'Aménagement du territoire**
- La cheffe de projet PVD**
- Le Directeur des Finances**
- Le Directeur de la Communication**
- Partenaires institutionnels (à compléter ultérieurement)**

Il se réunira a minima une fois par an avec les objectifs suivants :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le comité technique pourra s'appuyer sur les travaux préparatoires menés par la cheffe de projet. Ces travaux donneront nécessairement lieu à des échanges réguliers avec les communes et les services de la CC dans le cadre du pilotage des projets.

A l'issue du travail effectué en Comité technique, une présentation sera effectuée en Conférence des Maires préalablement à la réunion du Copil.

ARTICLE 5 - Suivi et évaluation du CRTE

Un **tableau de bord de suivi du CRTE** est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

ARTICLE 6 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs prévisionnels à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Thématique	Indicateurs prévisionnels
OS 1 - Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire	
Voies douces	• voies douces créées (m ou km) • voies douces réhabilitées (m ou km)
Mobilité	• Part modale du vélo et de la marche à pied (%) • Fréquentation des voies douces créées (nombre d'usagers)
Logements	• Nombre de nouveaux ménages installés dans la commune ; • Nombre de nouvelles inscriptions à l'école ; • Surface rénovée (m²).
voirie	• voirie rénovée (m)
Centre bourg - développement économique	• Evolution du chiffre d'affaires des entreprises du centre bourg (%) • Nombre d'installations de nouvelles entreprises • Public touché (nombre) • Répercussion économique pour la commune (€)
Bâtiments	• taux d'occupation de la salle (%)
PMR	• nombre de places de parking PMR créées
OS 2 - Conduire la transition écologique du territoire	
Eclairage public	• Nombre de luminaires remplacés • Taux de remplacement des luminaires (%) • réduction des dépenses d'éclairage public par an (en MWh/an) • Nombre de luminaires LED installés
Transition énergétique	• Gain énergétique (MWh) • réduction des dépenses d'énergie (€/%)
transition parc de véhicules	• Nombre de véhicules propres achetés • Part des véhicules propres (%) dans le parc public
diagnostic énergétique bâtiments	• Part des bâtiments publics ayant été diagnostiqués (%) ; • Surfaces à rénover dans le plan pluriannuel (m²).
Numérique	• économies papier
PCAET	• qualité de l'air dans les bâtiments

Thématique	Indicateurs prévisionnels
OS 3 - Territoire inclusif	
Sport	● Fréquentation du site
Numérique - acquisition de logiciel	● Nombre d'agents formés sur le logiciel
Numérique - tableaux numériques	● Nombre de tableaux numériques achetés ● % de classes équipées
Périscolaire	● fréquentation du service
Santé	● Nombre de professionnels de santé installés
Ecole	● Evolution du Taux d'inscription (%) ● Taux de satisfaction des usagers (%)
Aire de jeux	● fréquentation du site

ARTICLE 7 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

ARTICLE 8 - Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Signé à Clermont le 15 février 2022

Mme Corinne ORZECOWSKI
Préfète de l'Oise, représentée par

Mme Noura KIHAL-FLÉGEAU
Sous-Préfète de Clermont

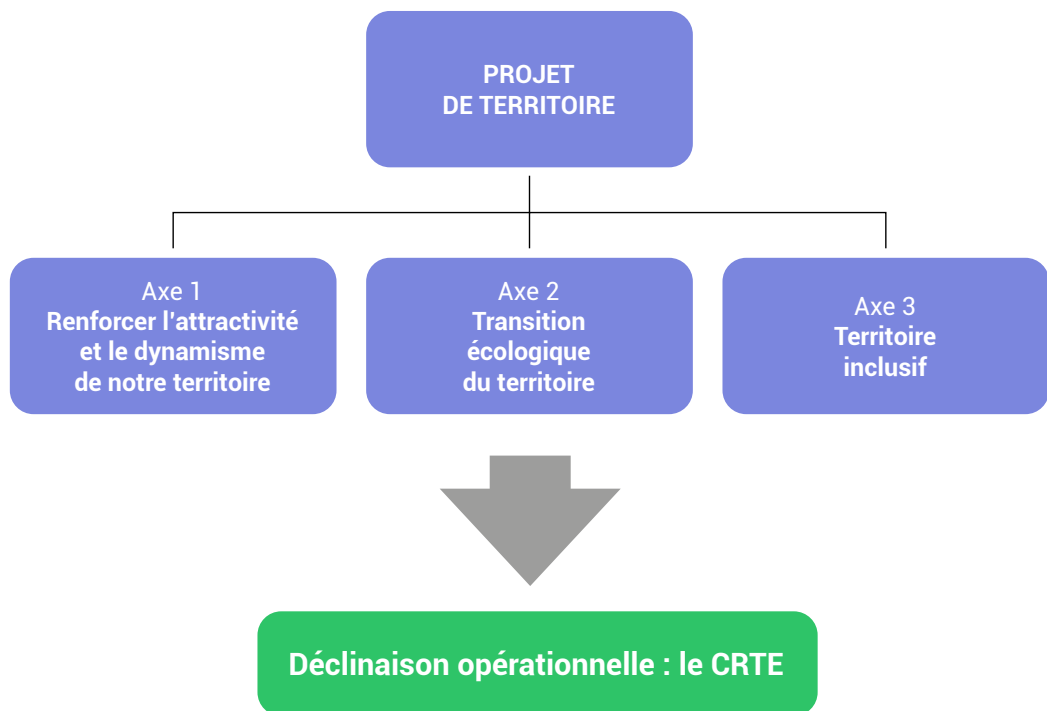
M. Lionel OLLIVIER
Président
de la Communauté de communes du Clermontois

Annexes

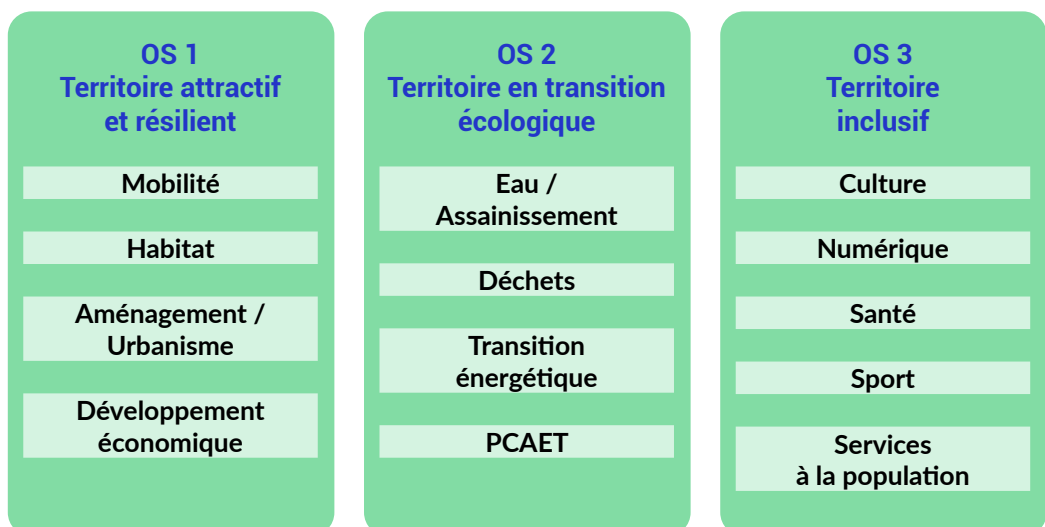
- Synthèse des projets CRTE
- Fiches projets

Version synthétique du CRTE

1. Elaboration du contrat



Un CRTE décliné en 3 orientations stratégiques



OS 1 - Territoire attractif et résilient

Mobilité	Habitat	Aménagement / Urbanisme	Développement économique
8 PROJETS	3 PROJETS	20 PROJETS	3 PROJETS
Montant total chiffré à ce jour 8 M€	Montant total chiffré à ce jour 80.000 €	Montant total chiffré à ce jour 5,3 M€	Montant total chiffré à ce jour 1,2 M€
Projets communaux : voies douces	Projets communaux : création de logements aidés	Projets communaux : rénovation des centres-bourgs, rénovation de bâtiments, parkings, voirie	Projets intercommunaux : création zone d'activité de Ramecourt
Projets intercommunaux : Pôle d'échange Multimodal, Rézo Pouce, schéma directeur des modes actifs	Projets intercommunaux : diagnostic de l'habitat, étude OPAH (PVD)	Projets intercommunaux : requalification voirie d'intérêt communautaire, reconversion de friches (PVD) (CHI, Rabourdin, SGB)	

OS 2 – Territoire en transition écologique

Eau / Assainissement	Déchets	Transition énergétique	PCAET
9 PROJETS	2 PROJETS	43 PROJETS	Début d'élaboration 2022
Montant total chiffré à ce jour 33,5 M€	Montant total chiffré à ce jour 340.000 €	Montant total chiffré à ce jour 12 M€	
Projets intercommunaux : reconstruction de la STEP, Assainissement collectif Etouy, collecte des eaux usées Nointel et Cambronne, ...	Projets intercommunaux : Tarification incitative (études) Développement du compostage de proximité Plan de lutte contre les déchets en cours d'élaboration	Projets communaux : éclairage public, transition parc de véhicules, chauffage, rénovation du patrimoine, enfouissement réseaux, végétalisation (PVD)	Projets communaux : contrôle de la qualité de l'air dans les locaux à destination des enfants
		Projets intercommunaux : rénovation du patrimoine, géothermie	

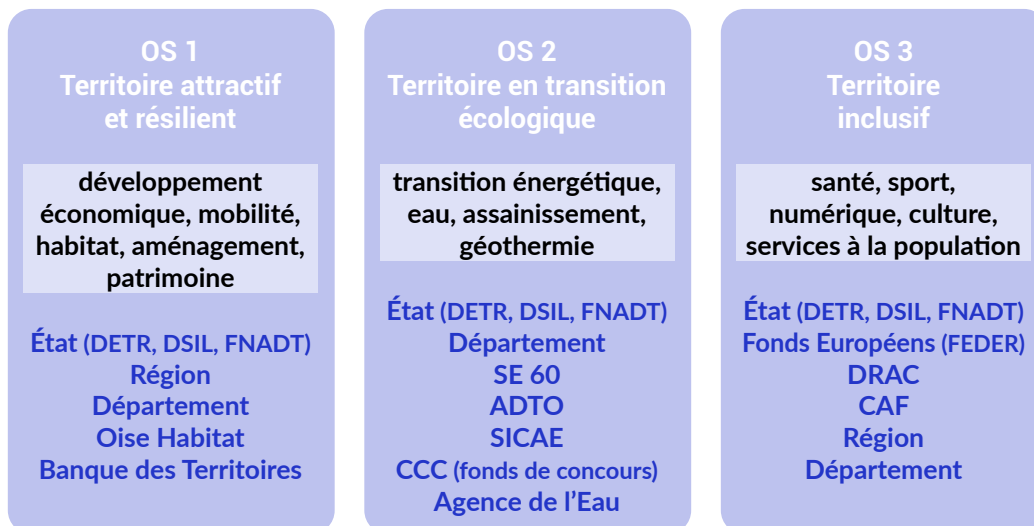
OS 3 – Territoire inclusif

Culture	Numérique	Santé	Sport	Services à la population
2 PROJETS	6 PROJETS	2 PROJETS	7 PROJETS	13 PROJETS
Montant total chiffré à ce jour 16 M€	Montant total chiffré à ce jour 93.000 €	Montant total chiffré à ce jour 470.000 €	Montant total chiffré à ce jour 9 M€	Montant total chiffré à ce jour 6,8 M€
Projets intercommunaux : Création d'un pôle Culturel (réhabilitation espace Fernel), réhabilitation du cinéma	Projets communaux : modernisation des écoles, logiciel funéraire, équipement des élus en tablettes	Projets communaux : maison médicale, parcours de santé	Projets communaux : éclairage terrain de football, espace de street workout	Projets communaux : pôle enfance, parc urbain intergénérationnel, aire de jeux, ...
	Projets intercommunaux : Tiers Lieu numérique Mouy/Bury		Projets intercommunaux : salle JO 2024, rénovation gymnase	Projets intercommunaux : Réhabilitation Centre Aquatique

Synthèse – Nombre de projets et coût

- Nombre d'opérations : moyenne de 6 projets par collectivité, soit 118 au total
- Coût global à ce jour : 89,7 M€
- Nombre d'opérations 2021/2022 : 88
- Dont opérations déjà subventionnées : 27

Financeurs potentiels



2. Gouvernance : suivi et évaluation

- Suivi du CRTE : travail sur la maturation des projets
- Evaluation : travail sur les indicateurs
- Gouvernance :





PAYS DU **CLERMONTOIS**

Communauté de communes du Clermontois

9 rue Henri Breuil - 60600 Clermont
accueil@pays-clermontois.fr